

Séance du 25 novembre 2025

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S.,
HOSLET G., Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J.,
LAURENT L., de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T.,
LIENARD A., DEJAEGHERE N., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu le code de la démocratie et de la décentralisation et plus particulièrement les articles
1523-1 à L1523 – 27 relatifs aux intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil du 01 février 2021 portant sur la prise de participation de la
Commune de Bernissart à l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et
organisationnelle (IMIO) ;

Considérant que la Commune de Bernissart a été convoquée à participer à l'assemblée
générale d'IMIO du 01 décembre 2025 par lettre datée du 30 septembre 2025 ;

Considérant que l'article L1523-13 du Code wallon de la démocratie locale et de la
décentralisation précise que l'assemblée générale du second semestre doit se tenir avant le
premier lundi du mois de décembre l'année des élections communales ;

Considérant que la Commune de Bernissart doit être représentée à l'Assemblée générale de
l'intercommunale IMIO par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins
représentants la majorité du conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués
représentant la Commune de Bernissart à l'Assemblée générale de l'intercommunale IMIO
du 01 décembre 2025 ;

Que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale
adressés par l'intercommunale ;

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Point sur le plan stratégique ;
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2026 ;

Considérant que les points précités sont de la compétence de l'Assemblée Générale et ce conformément aux statuts de l'intercommunale IMIO ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver aux majorités ci-après les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 01 décembre 2025 qui nécessitent un vote.

Article 1. D'approuver l'ordre du jour dont les points concernent :

1. Point sur le plan stratégique;

PAR

2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2026;

PAR

Article 2- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Article 3.- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN